Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC096-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/096 – Feuillet 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 46	Votants : 48

Attribution d'un fonds de soutien aux itinéraires cyclables - Crac'h

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Yves NORMAND, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Roland GASTINE, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, François POMMOIS.

MM. Roland GASTINE et François POMMOIS étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Commune de Crac'h a présenté un dossier détaillé de demande de fonds de soutien pour la réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma cyclable communautaire comme suit :

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC096-DE

Commune	Délibération commune	Projet	Coût projet HT	Part commune	Part Communauté de communes
CRACH	06/07/2026	Aménagement cyclable Rue Saint Clair	91 900 €	68 925 €	**22 975 €**

Cette demande est conforme aux conditions de versement en ce qu'elle :
- Concerne la réalisation d'un aménagement cyclable de niveau E – Axe cyclable hors schéma communautaire / maillage communal,
- A fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement,
- Laisse apparaître un reste à charge pour la commune de 75%, déduction faite des subventions à percevoir.

Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution d'un fonds de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024DC/083 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative à la mise à jour du schéma cyclable communautaire ;

Vu la délibération n°2024DC/084 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative au règlement des fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables ;

Vu le dossier conforme déposé par la Commune de Crac'h ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, Vice-président en charge des mobilités et de la décarbonation des transports ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser le versement, sous la forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 22 975 € à la Commune de Crac'h ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY